

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le : 2 décembre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20251202-delib2025-39-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025

Nombre de Conseillers		Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.
En exercice	12	
Présents	11	Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2025
Votants	12	
Abstention	0	Date de l'affichage de la convocation : 25 novembre 2025

Délibération N°2025-39

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Sophie BERTRAND, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET,

ABSENT EXCUSE : Jacques PERARD a donné pouvoir à Patrick HERVET

Secrétaire de séance : Custodia CARVALHO

OBJET : convention SPA de Marmagne

Afin de pouvoir mettre des animaux en fourrière, le cas échéant, il est nécessaire de passer un partenariat avec la SBPA de MARMAGNE.

De ce fait, il est nécessaire de signer la convention annuelle et renouvelable par tacite reconduction, établie par la SBPA du Cher et de régler la contribution communale de 0.50 cts euros x 877 habitants soit 438.50 euros pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

D'autoriser le Maire à signer la – dite convention et de régler le montant si référent.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à QUINCY

Le 2 décembre 2025

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Custodia CARVALHO

Publication sur le site internet de la commune le 2 décembre 2025

Acte transmis en préfecture le : 4 décembre 2025